

**Compte rendu réunion du Conseil Municipal
du 29 mars 2014 à 8 heures**

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

PRESENTS : M. RUBIN Nicolas, Mme ROQUIGNY Catherine, M. CHARBONNEL Philippe, MOUTHON Nicole, M. MARCHAND Franck, Mme TOCHET Michèle, M. VUARAND Dominique, Mme MAXIT Monique, M. DAVID Frédéric, Mme DAVID Gabrielle, M. MAXIT Gérard, Mme BERTHET Karine, M. MICHEL Kévin, Mme PLOTON Aline, M. BUTTOUDIN Jérôme.

1/ L'INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL Elus le 23 mars 2014.

Le Maire sortant, Nicolas RUBIN, fait l'appel des conseillers municipaux dans l'ordre de la liste, leur fait signé la feuille de présence et déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

2/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Nicolas Rubin, Maire sortant, demande à ce qu'un élu se désigne pour assurer le secrétariat. Madame MOUTHON Nicole se porte volontaire et elle a été élue secrétaire de séance par l'assemblée.

Nicolas Rubin appelle ensuite le doyen d'âge pour prendre la présidence de la séance pour le sujet suivant : l'élection du Maire.

C'est Mme MOUTHON Nicole qui est doyenne d'âge et se voit confier la présidence de la séance.

3/ ELECTION DU MAIRE

Mme MOUTHON Nicole annonce qu'il va être procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité des voix.

Elle vérifie au préalable le quorum :

Annonce le nombre de présents : 15 conseillers. Donc le quorum est atteint et le CM peut valablement délibérer.

Elle demande au candidat à la fonction de maire de se déclarer.

Nicolas Rubin se déclare comme candidat à cette fonction.

Elle laisse quelques minutes à l'assemblée pour préparer le matériel de vote, installe le bureau de vote et demande à 2 assesseurs volontaires d'assurer cette fonction parmi les élus. Monsieur MARCHAND Franck et Madame ROQUIGNY Catherine se portent volontaires.

La présidente de la séance procède à l'appel des élus dans l'ordre de la liste pour voter à bulletin secret au scrutin majoritaire.

A la fin du vote, elle déclare le scrutin clos et procède au décompte des voix avec l'aide des assesseurs.

Elle constate : le nombre de votants à 15, le nombre de bulletin blanc et nul à 1

Soit 14 suffrages exprimés,

La majorité absolue des suffrages exprimés est acquise au candidat Nicolas RUBIN.

Nicolas RUBIN est proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur RUBIN Nicolas, nouveau Maire, remercie l'assemblée et à ce titre, il prend la présidence du conseil et invite désormais à procéder à l'élection du nombre d'adjoints.

4/ VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS A ELIRE

M. le Maire propose d'élire 4 adjoints comme au mandat précédent.

(Cf le CGCT, Le nombre maximum d'adjoints correspond à 30 % de l'effectif légal du Conseil, soit 4 adjoints).

Vote du Conseil à la main levée sur le nombre d'adjoints. (à la majorité absolue)

A l'unanimité, le conseil accepte d'élire 4 adjoints.

5/ ELECTION DES ADJOINTS

Il demande à l'assemblée qui parmi les élus sont candidats aux 4 postes d'adjoint et leur demande de constituer des listes paritaires de 4 personnes. Il laisse pour ce faire un délai de 10 minutes. Il rappelle que le scrutin est un scrutin secret majoritaire. Ainsi, la liste qui aura la majorité absolue des voix sera élue. Sinon, il sera procédé à un 2nd tour à la majorité absolue et à un 3^{eme} tour à la majorité relative.

Le Maire constate qu'une (1) liste se présente, celle de Monsieur Franck MARCHAND composée dans l'ordre de la liste de :

- M. MARCHAND Franck, en tant que 1er Adjoint
- M. CHARBONNEL Philippe, en tant que 2ème Adjoint
- Mme TOCHET Michèle, en tant que 3ème Adjointe
- Mme MAXIT Monique, en tant que 4ème Adjointe

Il appelle ensuite chaque conseiller pour voter.

Après le vote du dernier conseiller, il clôt le scrutin et demande aux assesseurs de procéder aux décomptes des voix et des suffrages exprimés.

Les votants : 15

Les blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Il proclame les résultats et la liste de M. Franck MARCHAND est élue. Les adjoints de cette liste sont installés immédiatement par lui à leur fonction dans l'ordre de la liste.

Le Maire et le bureau de vote closent le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints.

6/ ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS :

CONFORMEMENT aux dispositions prévues au code général des collectivités territoriales, articles L.2123-20-1 à L.2123-24,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les indemnités du Maire et des adjoints pour la durée du mandat à compter du 30 mars 2014,

Il est proposé de fixer les indemnités sur les bases identiques à celles attribuées lors du mandat précédent, comme suit :

ELUS	Calcul de l'indemnité - propositions	Montant brut
MAIRE	43 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821) + majoration de 50 % au titre de Station classée	1 634,62 € 817,31 € 2 451,93 €
1 ^{er} ADJOINT	16,5 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821) + majoration de 50 % au titre de Station classée	627,24 € 313,62 € 940,86 €
2 ^{ème} , 3 ^{ème} 4 ^{ème} ADJOINTS	15,2 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821) + majoration de 50 % au titre de Station classée	577,82 € 288,91 € 866,73 €

→ *A l'unanimité, le Conseil fixe les indemnités attribuées au Maire et aux Adjointes sur les bases proposées ci-dessus.*

7/ ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS –

Conformément aux articles L.1411-5b), D. 1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

La COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS est composée de :

- Président : Le Maire ou son représentant (désigné par arrêté)
- 3 membres titulaires élus
- 3 membres suppléants élus

- Membres à voix consultative :
 - ü Le comptable de la collectivité
 - ü Un représentant du ministre chargé de la concurrence
 - ü Un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

La procédure nécessite de prendre les délibérations suivantes :

- 1) Délibération n° 1 fixant les conditions de dépôt des listes (article D.1411-5 du CGCT), selon les modalités suivantes :
 - dépôt des listes le 29 mars 2014.
 - délai de constitution des listes de 15 minutes
 - déclaration de candidature pour les listes pour faciliter les opérations de vote
 - scrutin à la proportionnel au plus fort reste et scrutin secret
 - composition du bureau de vote : M. le Maire, Président et 2 assesseurs
 - élection des titulaires et des suppléants sur une même liste et en même temps.

→ *A l'unanimité, le Conseil approuve les modalités présentées ci-dessus pour le déroulement des élections des membres de la commission de délégation de services publics.*

Une liste de 3 titulaires et 3 suppléants a été déposée, composée de :

Membres titulaires :

- M. MICHEL Kévin
- Mme ROQUIGNY Catherine

- M. MARCHAND Franck

Membres suppléants :

- Mme MOUTHON Nicole
- Mme TOCHET Michèle
- Mme DAVID Gabrielle

2) Déroulement du scrutin secret des membres présents pour l'élection de la liste présentée composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants

Proclamation des résultats après attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

→ *par 15 voix pour, la liste des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants présentée ci-dessus a été élue pour constituer la COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS.*

8/ ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions des articles 22 et 23 du Code de Marchés Publics,

Cette commission est composée de :

- Président : Le Maire ou son représentant (désigné par arrêté)
- 3 membres titulaires élus
- 3 membres suppléants élus

Peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation
- Un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président,
- Le comptable de la collectivité et un représentant du service en charge de la concurrence,

Une liste a été déposée composée de :

Membres titulaires :

- M. DAVID Frédéric
- Mme BERTHET Karine
- M. MICHEL Kévin

Membres suppléants :

- M. MAXIT Gérard
- M. BUTTOUDIN Jérôme
- M. MARCHAND Franck

Déroulement du scrutin secret des membres présents pour l'élection de la liste présentée composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Proclamation des résultats après attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

→ *par 15 voix pour, la liste des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants présentée ci-dessus a été élue pour constituer la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.*

Monsieur le Maire a clos la séance en remerciant tous les élus pour leur présence et les a invités à faire part de leur choix pour les commissions.

La séance est levée à 9 h 15, suivie de la photo avec les élus.